

DÉPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E F

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FÉVRIER 2026

N°1

Conseillers en exercice : 53
Présents : 41
Représentés : 10
Absents : 2

Ayant voté pour : 51
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L. 110-1,

Vu le rapport de situation en matière de développement durable, annexé à la présente délibération,

Considérant que ce rapport porte sur le fonctionnement de la Ville de Colombes, les politiques et les actions qu'elle a conduites sur le territoire communal en 2025 ainsi que les perspectives 2026 de nature à améliorer cette situation,

Considérant que ce rapport prend en compte les 5 finalités nationales du développement durable ainsi que sa contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable définis au niveau mondial par l'Organisation des Nations Unies,

Considérant que le rapport doit être présenté devant l'organe délibérant, sans nécessité de débat ni de vote,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 092-219200250-20260219-DLB_1_1_1_1-DE

S²LOW

Article unique : Prend acte de la présentation du rapport 2025 de développement durable.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 26/02/2026

ID : 092-219200250-20260219-DLB_1_1_1_1-DE

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes
l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la
réception en préfecture le
Identifiant de l'acte :



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.